



Les embauches en CDI

Le premier semestre 2016 annonce-t-il un tournant dans les recrutements en région PACA? Après une longue période de stagnation voire de diminution certaines années, **les entreprises recrutent à nouveau en contrat à durée indéterminée**. Mais des différences importantes subsistent sur le territoire et dans les entreprises. Tous les salariés ne sont pas logés à la même enseigne et **les discriminations par âge et sexe demeurent fortes**.

CHIFFRES CLÉS

+6% L'évolution des embauches en CDI au premier semestre 2016

47% Des embauches en CDI dans la construction

Le retour à l'embauche en CDI au cours des six premiers mois de 2016

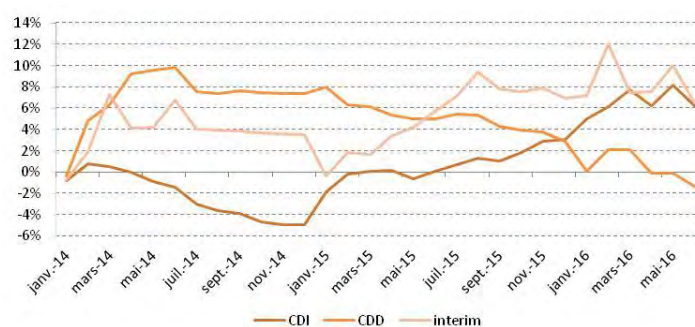
Après trois années consécutives de régression ou de stagnation, le premier semestre 2016 retrouve le chemin de la croissance des recrutements en contrat à durée indéterminée.

Avec 6% d'embauches en CDI supplémentaires, la région PACA crée à nouveau des emplois pérennes. Mais la répartition territoriale de ces embauches est très hétérogène.

Si les contrats à durée déterminée de courte période (mois d'un mois) diminuent (cf. tableau1), l'emploi

intérimaire prend le relai avec 7% d'embauches supplémentaires.

Evolution cumulée annuelle d'embauches par type de contrat



14% des embauches en CDI

En région PACA, 134 789 emplois en contrat à durée indéterminée ont été créés au cours des six premiers mois. Si la progression est encourageante, les embauches en CDI ne représentent que **14% des embauches**. Tous les secteurs d'activité ne sont pas concernés.

Les embauches par type de contrat

Tableau 1

	Nombre	Evolution	Poids
CDI	134 789	6%	14%
CDD de plus d'un mois	168 593	4%	18%
CDD d'un mois ou moins	631 307	-3%	68%
Total hors intérim	934 689	-1%	100%
Intérim	633 396	7%	40%
Total	1 568 085	2%	100%

Source Acooss-Urssaf

Période : 1er semestre 2016

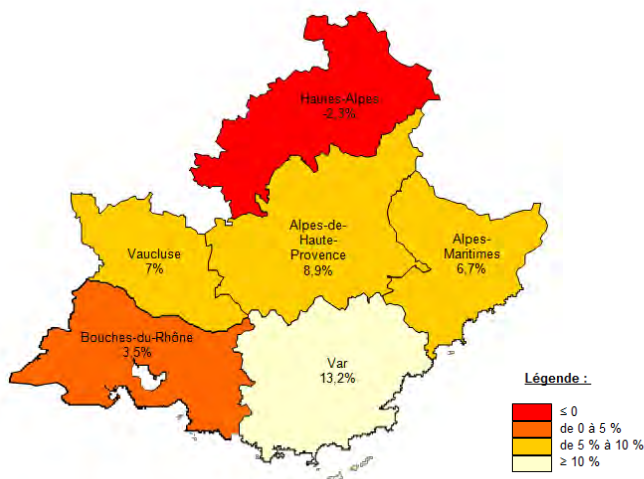
Une répartition territoriale très disparate

Tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne en matière d'embauches. Les départements côtiers affichent un taux de recrutement en contrat à durée indéterminée plus élevé, qui atteint 16% dans les Alpes maritimes. Les Hautes Alpes se distinguent avec seulement 9% de CDI.

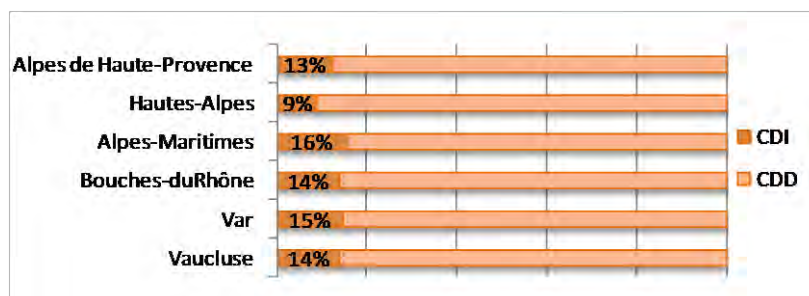
A cette hétérogénéité de la répartition territoriale des embauches, vient s'ajouter un écart de croissance de ces dernières important au cours des six premiers mois. Le Var, particulièrement dynamique en matière de recrutements en CDI (+13%) contraste fortement avec les Hautes Alpes. Ce dernier est le seul département où le niveau d'embauches pérennes diminue. Néanmoins, la baisse constatée de 2% est équivalente à une cinquantaine d'embauches en moins par rapport au premier semestre 2015 (cf. Cartographie).

Enfin certaines zones d'emplois sont particulièrement dynamiques, comme le bassin d'Aix-en-Provence, de Cavaillon ou de Salon de Provence. Le bassin d'Aix à lui seul affiche 2000 CDI de plus, soit un quart de l'évolution régionale. Les bassins d'Orange et de Draguignan sont aussi générateurs d'embauches. Sur ces territoires, le secteur de la construction se distingue par une forte proportion d'embauches en CDI.

Evolution annuelle des embauches en CDI par département



Répartition des embauches par type de contrat selon le département



Zone d'emploi avec une part en CDI importante et particulièrement dynamique

Tableau2

	CDI	Poids du CDI	Evolution
Aix-en-Provence	14 055	16%	17%
Cavaillon - Apt	1 672	19%	10%
Salon-de-Provence	2 191	21%	10%
Orange	1 546	15%	17%
Draguignan	1 835	15%	17%

Source AcoSS-Urssaf
Période : 1er semestre 2016

Une augmentation importante des embauches pérennes dans le commerce

Au cours du premier semestre 2016 les établissements des activités du **commerce** ont réalisé 13% d'embauches supplémentaires en CDI par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le même temps, les CDD de courte durée n'évoluent pas.

La construction se distingue nettement par 47% d'embauches pérennes, suivie de près par l'industrie.

Les embauches en CDI par secteur d'activité

Tableau 3

	CDI	Evol	Total	Poids
Industrie	9 143	2%	21 604	42%
Construction	14 470	7%	30 650	47%
Commerce	25 166	13%	94 397	27%
Hôtel, Café et Restauration	26 883	2%	221 437	12%
Services	59 127	6%	566 601	10%
Total	134 789	6%	934 689	14%

Source Acooss-Urssaf
Période : 1er semestre 2016

49% des embauches en CDI concentrées dans les TPE

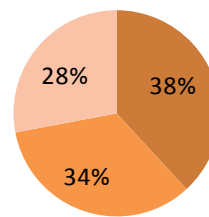
Les **établissements de moins de 20 salariés** sont les plus utilisateurs du contrat à durée indéterminée en région PACA : près d'une embauche pérenne sur deux a lieu dans une TPE.

Ces établissements sont également ceux qui ont le plus souvent recours à l'embauche en CDI : la part de contrats à durée indéterminée avoisine 20% pour cette tranche.

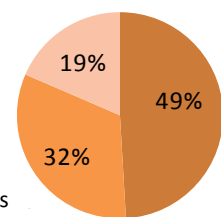
Les **établissements de 250 salariés et plus**, en revanche, ne participent que pour 19% dans la totalité de contrats pérennes en région. Seulement un contrat sur dix est en CDI. Même si les embauches pérennes augmentent fortement (+11%, cf. Tableau 4) pour cette catégorie d'employeurs, le poids des CDI demeure très en dessous de la moyenne régionale.

Les embauches par taille d'établissement

Total des embauches



Embauches en CDI



■ 1 à 19 salariés
■ 20 à 249 salariés
■ 250 salariés et plus

Les embauches en CDI par taille d'établissement

Tableau 4

	CDI	Evol	Total	Poids
1 à 19 salariés	66 169	5%	356 439	19%
20 à 249 salariés	43 661	5%	316 870	14%
250 salariés et plus	24 959	11%	261 380	10%
Total	134 789	6%	934 689	14%

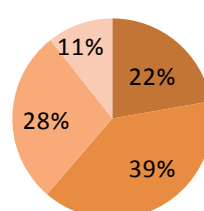
Source Acooss-Urssaf
Période : 1er semestre 2016

Les CDI majoritairement pour les 25 à 39 ans

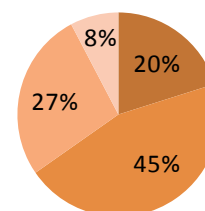
Les 25-39 ans, la tranche d'âge favorite des recruteurs en CDI, sont non seulement majoritaires (près d'une embauche sur deux en CDI les concerne) mais les recrutements pérennes en leur faveur continuent de croître fortement (+9%, cf. Tableau 5.).

Les embauches par âge

Total des embauches



Embauches en CDI



■ Moins de 25 ans
■ 25 à 39 ans
■ 40 à 54 ans
■ 55 ans ou plus

A contrario, les CDI pour les plus de 55 ans ne représentent que 10% des embauches. Constat encourageant pour les séniors: les embauches en CDD de courte durée diminuent de 7% au profit de recrutements pérennes (+4%).

L'âge est fortement discriminant dans les recrutements pérennes.

Les embauches en CDI par âge

Tableau 5

	CDI	Evol	Total	Poids
Moins de 25 ans	27 116	3%	207 756	13%
25 à 39 ans	60 844	9%	365 445	17%
40 à 54 ans	36 471	5%	262 042	14%
55 ans ou plus	10 358	4%	99 446	10%
Total	134 789	6%	934 689	14%

Source AcoSS-Urssaf

Période : 1er semestre 2016

Le sexe du salarié : un autre facteur fortement discriminant

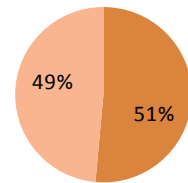
Seulement 43% des embauches en CDI concernent des femmes. Elles représentent par ailleurs 54% des embauches en contrat de courte durée (CDD de moins d'un mois).

Seulement 12% des recrutements de femmes se font en CDI (17% pour les hommes).

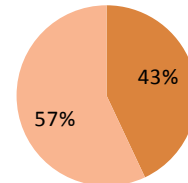
Si les embauches des femmes en CDI progressent au cours du premier semestre (+6%), **l'égalité en région PACA est loin d'être observée.**

Les embauches par sexe

Total des embauches



Embauches en CDI



■ Femmes
■ Hommes

Les embauches en CDI par sexe

Tableau 6

	CDI	Evol	Total	Poids
Femmes	57 926	6%	481 040	12%
Hommes	76 863	7%	453 649	17%
Total	134 789	6%	934 689	14%

Source AcoSS-Urssaf

Période : 1er semestre 2016

Le CDD de courte durée

Face aux contrats à durée indéterminée en forte évolution, les contrats de moins d'un mois représentent 68% des embauches. En diminution de 3%, ce type de contrat demeure très important. Il est largement utilisé par les grandes entreprises et dans les entreprises de services. Les femmes et les seniors sont les plus concernés par les contrats de courte durée.

Sources et méthodologie

Les intentions d'embauche : la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi. La DPAE recense donc les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat.

Elle intègre les agents recrutés sur des comptes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif. La déclaration préalable à l'embauche complète le dispositif, créé en 1993, destiné à la lutte contre le travail dissimulé.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un salarié de procéder à une déclaration préalable à l'embauche.

Elle permet à l'employeur d'effectuer sept formalités à l'embauche sur un support unique et auprès d'un seul interlocuteur : l'Urssaf dont relève l'établissement concerné par l'embauche ou la caisse de mutualité sociale agricole s'il s'agit d'un salarié agricole.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées uniquement pour le régime général par les Urssaf, hors intérim.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des flux d'intentions

d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Número ISSN : 2273-7510
 Directrice de la publication : Ghislaine Barrou
 Rédactrice en chef : Christelle Barailler
 Rédactrices : Laure Sénia & Svetlana Roganova
 www.ursaf.fr
 Urssaf PACA 20, avenue Viton
 13299 Marseille Cedex 20
 Retrouvez Stat'UR sur www.acoss.fr